



Transmission des prénoms dans les familles immigrées : réponse à Jean-François Mignot

Baptiste Coulmont, Patrick Simon

► To cite this version:

Baptiste Coulmont, Patrick Simon. Transmission des prénoms dans les familles immigrées : réponse à Jean-François Mignot. 2021. hal-03330923v2

HAL Id: hal-03330923

<https://hal.science/hal-03330923v2>

Preprint submitted on 2 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Transmission des prénoms dans les familles immigrées : réponse à Jean-François Mignot

Baptiste Coulmont et Patrick Simon

26 août 2021

Jean-François Mignot a rédigé une contre analyse (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03316741/document>) de notre article sur la transmission des prénoms dans les familles immigrées, publié dans le bulletin *Population et sociétés* en avril 2019, qu'il a adressé en nombre sur des listes de diffusions professionnelles en science politique, sociologie et sciences sociales quantitatives. Il estime que les résultats de notre article sont « inexacts », nous accuse de « fraude » et de « méconduite scientifique » et il détaille ses griefs dans son étude. Étant mis gravement en cause en tant qu'auteurs de cet article, nous souhaitons apporter ici une réponse à ses allégations.

En préambule, nous soulignons que nous accueillons avec intérêt toute réanalyse des questions que nous abordons dans l'article, conduites à partir de la base TeO, susceptibles d'éclairer différemment, et éventuellement de manière contradictoire, la transmission des prénoms dans les familles immigrées. En revanche, nous déplorons l'état d'esprit avec lequel Jean-François Mignot a conduit son étude. Il a fait preuve dès les premiers contacts d'une logique du soupçon, cherchant à démontrer une faute de notre part qu'il finit par qualifier de fraude et de méconduite scientifique, animées par des choix idéologiques que nous aurions privilégié sur la probité scientifique. Ces accusations sont extrêmement graves et excèdent de loin les termes du débat scientifique contradictoire. Encore plus si l'on considère que les faits établis par la réanalyse font apparaître des divergences notables dans les méthodes de classification des origines, ce qui ne constitue pas une fraude mais des choix scientifiques clairs et assumés, et aboutissent de fait à des écarts dans les résultats obtenus.

Nous rappelons ici, si besoin est, que nous avons engagé notre étude sur la transmission des prénoms pour défricher un thème déjà largement traité par l'un d'entre nous et l'aborder sous l'angle des dynamiques plurielles de participation à la société française. Nous ne cherchions pas ce faisant à défendre une thèse particulière, et si nous avons avancé que les petits-enfants d'immigré(s) du Maghreb recevaient des prénoms « spécifiques » (ici arabo-musulmans) dans des proportions somme toute assez comparables à ceux des petits-enfants d'immigré(s) d'Europe du Sud, c'était sur la base de résultats de nos calculs et pas en fonction d'un agenda pré-établi qu'il s'agissait d'illustrer. Si nous avons observé que 49% des petits-enfants d'immigré(s) maghrébins recevaient des prénoms spécifiques comme l'avance Jean-François Mignot à l'issue de son travail, et pas 23% comme nous l'avons établi de notre côté, nous aurions fourni une autre interprétation.

Venons-en aux divergences principales entre les deux études qui expliquent les écarts entre les résultats. Dans son étude de notre traitement des données, Jean-François Mignot confirme la validité de la classification onomastique que nous avons utilisée et la réutilise. Ce n'est donc pas de ce côté que viennent les écarts. Ceux-ci tiennent à la classification des origines des petits-enfants d'immigré(s), et ce à deux étapes du travail de classification : dans l'identification des descendants d'immigré(s) maghrébins enquêtés dans TeO, et lors de l'attribution des origines des petits-enfants en remontant aux grands-parents. On l'aura compris en lisant le long document de Jean-François Mignot, l'opération est complexe et nous n'allons pas entrer dans tous les détails ici, mais dire en quoi nous contestons les choix opérés dans la contre-étude et pourquoi nous maintenons nos résultats qui ne sont en aucun cas « inexacts ».

1) Des enfants de rapatriés parmi les descendants d'immigrés maghrébins de TeO ?

La première « découverte » qu'effectue Jean-François Mignot est que certains descendants d'immigrés maghrébins classés comme tels par TeO ont des caractéristiques culturelles qu'il juge improbables. Il décide alors que ce ne sont pas des descendants d'immigrés, mais des enfants de Français venant de l'ancien empire colonial que nous aurions délibérément ajoutés aux descendants d'immigrés pour atténuer leur irréductible différence culturelle, si on suit bien son raisonnement. En fait, c'est sa lecture de la classification qui s'oppose à celle retenue par l'équipe de conception de l'enquête TeO, puisqu'aux informations sur le pays de naissance et à la nationalité des parents il substitue une classification fondée sur des critères culturels : la langue parlée dans l'enfance, la religion d'ego et de ses parents, le fait de considérer être vu comme français. Faisant le postulat que de véritables descendants d'immigrés ne pouvaient avoir parlé uniquement français avec leurs parents dans l'enfance, ne pourraient pas ne pas se déclarer comme musulman, pas plus que leurs parents, et devraient en tout état de cause penser qu'on ne les voit pas comme français, il traque ainsi ce qui lui apparaît comme de faux descendants d'immigrés maghrébins (10% d'entre eux quand même) qu'il exclut de l'analyse ainsi que leurs enfants. Les variables qu'il choisit pour fonder sa catégorisation sont fortement corrélées entre elles, comme on l'imagine, mais surtout elles dessinent un sous-groupe qui entretient un rapport particulier à la francité et de ce fait est particulièrement susceptible de ne pas attribuer de prénoms arabo-musulmans à leurs enfants. Les retirant du groupe de référence, il obtient mécaniquement une augmentation très sensible du poids des prénoms spécifiques parmi les petits-enfants d'immigré(s) maghrébins. Le problème est que rien ne justifie de recatégoriser ces personnes comme descendants de rapatriés.

Pour comprendre la nature du problème il faut revenir à la façon dont a été constitué l'échantillon des descendants d'immigré(s) dans TeO, ce qui est renseigné dans la partie méthodologique de l'ouvrage.

Il n'existe pas de base de sondage satisfaisante pour pouvoir tirer un échantillon représentatif des descendants d'immigré(s) vivant en France, en particulier le recensement ne comporte pas d'information sur l'origine des parents. Aussi l'identification des descendants d'immigrés dans TeO s'est effectuée à partir des bulletins de naissance de personnes recensées où sont connus les pays de naissance de chacun des parents et de la constitution d'une base de sondage *ad hoc* d'où ont été tirés des enquêtés de différentes origines, dont ceux dont les parents étaient nés en Algérie, Maroc ou Tunisie pour s'en tenir aux personnes d'origine maghrébine. Cependant la définition d'immigré ne se limite pas au pays de naissance mais se combine à la nationalité en distinguant les personnes Françaises de naissance, qui sont des Français nés à l'étranger, et les personnes ayant la nationalité du pays de naissance et seront donc considérées comme des immigrés. La difficulté particulière pour l'Algérie, ce qui n'est pas le cas pour le Maroc ou la Tunisie, tient à au régime de nationalité qui y était pratiqué : bien que formellement les anciens indigènes comme les colons (et les Juifs d'Algérie ayant été collectivement naturalisés par le décret Crémieux en 1870) disposaient tous de la nationalité française, celle-ci était dépourvue des attributs de la citoyenneté pour les anciens indigènes qui étaient distingués par leur statut personnel musulman. Il est difficile pour les enfants des anciens sujets coloniaux de répondre à la question de savoir si leurs parents étaient « Français de naissance » avant l'indépendance en 1962 et les réponses sont relativement hétérogènes. Pour déterminer au mieux la position des personnes nées en Algérie, l'enquête TeO a innové et ajouté une question supplémentaire pour les parents français de naissance en Algérie libellée comme suit : « Au moment de l'indépendance

ou dans les années qui ont suivi, votre père [mère] a 1) pris la nationalité du pays devenu indépendant (ou la double nationalité), 2) est resté français, 3) était déjà décédé, 4) n'était pas encore né, 9) ne sait pas ». Parmi les personnes nées en France dont un parent est né en Algérie, près de la moitié peuvent être considérées comme des descendants de rapatriés (i.e des enfants de Français d'Algérie, parfois d'origine espagnole, italienne ou maltaise, ainsi que de Français musulmans ayant opté pour la nationalité française à l'indépendance). C'est donc un sujet capital lorsqu'il s'agit d'étudier les trajectoires et modalités de participation à la société des immigrés et de leurs descendants qui divergent en partie de celles suivies par les rapatriés et leurs descendants.

Lorsque les enquêteurs et enquêtrices rencontraient des enquêté.e.s dont les parents nés en Algérie étaient resté.e.s français.e.s, ils arrêtaient l'entretien et le questionnaire n'était pas versé dans ce qui deviendra la base de donnée de l'enquête. Ce sont ainsi plus de 3000 personnes descendantes de « rapatriés » ou enfants de Français nés à l'étranger qui ont été rencontrées et qui n'ont pas donné lieu à un questionnaire complet. Ceci pour dire à Jean-François Mignot que non seulement l'équipe de conception de l'enquête a été très sensible à la question de la confusion entre descendants de rapatriés et descendants d'immigrés, mais que TeO est la seule enquête qui ait développé une stratégie explicite pour permettre l'identification spécifique des Français originaires de l'empire colonial.

2) Qui sont les descendants d'immigrés maghrébins dans TeO, et en particulier qui sont ceux que Jean-François Mignot exclut du groupe ?

L'enquête contient 2433 descendants d'immigré.e(s) maghrébin(s) en effectifs non pondérés. Parmi eux, 719 sont issus d'un couple mixte (un parent immigré et un parent français), soit 31% (les % sont pondérés). La plupart des parents ont une nationalité d'un des 3 pays du Maghreb, mais 183 ont deux parents nés Français. On vérifie que tous ces parents ont pris la nationalité du pays devenu indépendant, essentiellement l'Algérie. Il n'y a pas lieu de considérer qu'il y ait des descendants de rapatriés qui auraient indûment été retenus ici, sauf à penser que des enfants de Français d'Algérie aient pu dire que leurs parents n'avaient pas conservé la nationalité française. Cela paraît hautement improbable. Pour les rares Français d'Algérie qui ont opté pour la nationalité algérienne à l'indépendance, cela ne nous paraît pas déplacé de respecter leur choix et de les considérer comme des Algériens, ce qu'ils sont ou étaient. Le cas des personnes originaires du Maroc ou de Tunisie est différent, dans la mesure où avant l'indépendance (qui est intervenue plus tôt qu'en Algérie : 1956 pour les deux pays et 1962 pour l'Algérie), les ressortissants des deux pays avaient la nationalité marocaine ou tunisienne. Il n'y a donc pas de confusion à anticiper avec les Français (nettement moins nombreux qu'en Algérie) qui sont nés dans ces deux pays. Il faut également relever le statut particulier des juifs tunisiens et marocains qui, contrairement à leurs voisins algériens, n'ont pas été intégrés dans la nationalité française.

Alors qui sont ces vrais-faux descendants d'immigré(s) maghrébins que Jean-François nous reproche (nous accuse même) d'avoir retenu dans notre effectif de parents de petits-enfants d'immigré(s) maghrébin(s). Les 4 critères qu'il retient pour débusquer ces descendants de rapatriés astucieusement cachés par nous dans l'échantillon sont donc le fait d'avoir parlé uniquement français avec leurs parents pendant leur enfance, de ne pas se dire musulman, que leurs parents ne se disent pas musulmans non plus et qu'ils pensent être vus comme des Français. Ces critères découpent un ensemble de 384 individus, soit 17% du groupe des descendants d'immigré(s) maghrébin(s) enquêtés. La principale explication à ce que Jean-François Mignot considère comme une aberration est que 81% de ces « faux » enfants d'immigrés sont issus d'un couple mixte. Toutes les analyses conduites dans l'enquête TeO montrent que dans les couples mixtes, l'utilisation de la langue du parent immigré est très rare, que les transmissions religieuses sont nettement moins fréquentes que dans les familles où les parents ont la même orientation religieuse. Enfin il est prévisible que des personnes ayant un

parent français se considèrent vues comme françaises dans leur expérience sociale si leur couleur de peau ou d'autres attributs altérisants ne les singularisent pas.

De notre point de vue, le choix de retirer ces personnes et leurs enfants du champ des descendants d'immigré(s) maghrébin(s) n'est pas justifié s'il s'agit d'estimer les transmissions des prénoms de l'ensemble des descendants. Ici, Jean-François Mignot découpe un sous-ensemble (certes représentant 83% des descendants) sélectionné sur des critères culturels qui sont évidemment fortement liés au choix des prénoms : il n'est pas étonnant qu'il enregistre nettement plus de prénoms arabo-musulmans avec l'exclusion de la fraction la plus éloignée des origines maghrébines du groupe. Ce qui devrait constituer un résultat d'analyse est utilisé comme critère de constitution de l'échantillon, ce qui biaise fortement son analyse. Que cela le conduise à nous accuser de fraude ajoute la diffamation à l'inadéquation de son choix de catégorisation. Pour notre part, nous ne rechercherons pas à interpréter ses motivations en faisant cet exercice malveillant, et réitérons notre confiance dans la classification opérée par l'équipe de conception de l'enquête TeO, classification qui a du reste été utilisée dans toutes les analyses conduites à partir de la base de données et publiées par les chercheur.e.s de l'enquête, mais aussi par les nombreux utilisateurs qui ont exploité la base de données.

3) Des petits-enfants n'ayant qu'une « origine dominante »

Mais la sélection du groupe des petits-enfants d'ascendance maghrébine ne diffère pas seulement au stade de la deuxième génération, elle est reconduite pour l'attribution d'une origine aux petits-enfants. Ceci explique qu'avant l'exclusion des « descendants de rapatriés » opérée par Jean-François Mignot, il observe que 37% des petits-enfants d'immigré(s) maghrébins portent un prénom arabo-musulman, au lieu des 23% de notre étude. En fait, nous n'avons pas le même univers de petits-enfants d'immigré(s) maghrébins. Dans la contre-analyse, Jean-François Mignot assigne une seule « origine dominante » aux petits-enfants des immigrés : l'origine du ou des grands-parents immigrés lorsqu'ils ont la même origine (quel que soit leur nombre, de 1 à 4), celle du grand-père paternel lorsqu'il y a plusieurs origines immigrées parmi les grands-parents, et, dans le cas où ce grand-père paternel ne serait pas immigré, celle du grand-père maternel. Pour prendre un exemple, un petit-enfant ayant un grand-père paternel immigré d'Europe du Sud et une grand-mère maternelle immigrée du Maghreb ne sera pas considéré par Jean-François Mignot comme un petit-enfant d'immigré maghrébin. Il s'agit d'une procédure de classification exclusive qui réduit la diversité des ascendances.

Nous n'avons pas suivi ce choix et avons privilégié une procédure inclusive : tout petit-enfant ayant au moins un grand-parent immigré maghrébin, quel qu'il soit (de 1 à 4) était considéré par nous comme petit-enfant d'immigré(s) maghrébin. De la sorte nous couvrons l'ensemble du groupe plutôt qu'une sélection telle que l'a de nouveau pratiquée Jean-François Mignot. Notre classification permet aux petits-enfants d'être assignés à plusieurs origines, ce qui conduit à des analyses séparées puisque les mêmes individus sont pour beaucoup d'entre eux d'ascendance maghrébine et d'ascendance française et d'ascendance espagnole pour prendre l'une des combinaisons possibles. De ce fait, quand nous estimons la part des prénoms spécifiques parmi les petits-enfants maghrébins, ces derniers sont aussi partie prenante du groupe des petits-enfants d'Europe du Sud. Nos « petits-enfants d'immigrés du Maghreb » ont par exemple, pour un cinquième d'entre eux environ, au moins un grand-parent d'Europe du Sud, parfois le grand-père paternel. Prenons un exemple : Les enfants de Zinédine Zidane, Enzo, Luca, Theo et Eliaz, sont certes des petits-enfants de deux immigrés du Maghreb. Mais ne sont-ils pas *aussi* les enfants de Véronique Lentisco-Fernandez, son épouse, et à ce titre petits-enfants d'immigrés d'Europe du Sud (les parents de Véronique Fernandez ayant immigré d'Espagne) ?

Les conséquences de ces différences de classification sont sensibles sur l’attribution des prénoms. On s’en convaincra en consultant le tableau ci-dessous qui montre que parmi les 20% de petits-enfants ayant 4 grands-parents maghrébins, 75% d’entre eux portent un prénom spécifique, alors que cette proportion tombe à 4% parmi les 38% qui n’ont qu’un grand-parent maghrébin. Moins de 5% des petits-enfants qui ont au moins un grand-parent d’Europe du Sud portent un prénom spécifique. Tout effet de sélection emporte donc des conséquences extrêmement significatives sur l’analyse de la transmission des prénoms.

Tableau : Répartition des petits-enfants d’ascendance maghrébine selon le nombre de grands-parents maghrébins et la proportion de prénoms arabo-musulmans

Nombre grands- parents	Répartition (en %)	prénom arabo- musulman (en %)	Effectifs (non pondérés)
1	38	4	654
2	35	22	597
3	8	23	132
4	20	75	339
Total	100	23	1722

Champ : petits-enfants maghrébins de l’enquête TeO, classification Coulmont et Simon, 2019

Lecture : 38% des petits enfants ayant une ascendance maghrébine n’ont qu’un grand-parent immigré du Maghreb et 4% d’entre eux portent un prénom arabo-musulman ; 20% ont quatre grands-parents immigrés du Maghreb, et 75% portent un prénom arabo-musulman. Pourcentages pondérés

En conclusion, nous maintenons nos résultats. Il apparaît que Jean-François Mignot a effectué des choix différents de classification et que cela explique les grands écarts qu’il observe dans les proportions de prénoms arabo-musulmans des petits-enfants d’ascendance maghrébine entre son étude et notre publication. En toute simplicité, ses petits-enfants ne sont pas les mêmes que les nôtres. Des choix sont-ils meilleurs que d’autres ? Dans le cas d’espèce, nous avancerons que nos choix sont mieux justifiés que les siens : nous sommes plus inclusifs en considérant l’ensemble du groupe des descendants directs d’immigrés maghrébins et des petits-enfants d’ascendance maghrébine, ce qui permet de maintenir la diversité de leurs profils et trajectoires. Nous sommes cohérents avec le principe de classification fondé sur le pays de naissance, la nationalité et, pour le cas de l’Algérie, une reconstitution des statuts coloniaux. Nous ne construisons pas notre groupe sur la base de pratiques culturelles, puisque ce sont précisément ces pratiques que nous souhaitons analyser. Or les choix de Jean-François Mignot le conduisent à analyser un groupe sélectionné, tronqué sur la base de marqueurs de distance envers la culture arabo-musulmane, ce qui le conduit à trouver un résultat tautologique : les personnes qui ont des rapports plus denses à leur héritage « arabo-musulman » sont plus enclins à choisir des prénoms pour leurs enfants en conséquence. Il aurait pu en faire un résultat de recherche, il a préféré en faire un levier pour nous discréditer. Nous regrettons que la controverse scientifique puisse prendre ces formes agressives et dévoyées, là où les sciences sociales ont tout à gagner à produire un regard informé et sensible sur la société.